

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1996)
Heft: 82

Artikel: Les négociations bilatérales au point mort
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847708>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES NÉGOCIATIONS BILATÉRALES AU POINT MORT



Les négociations bilatérales engagées fin 1994 entre l'Union européenne et la Suisse n'ont toujours pas abouti. Pourtant, les discussions ne sont pas arrivées à leur terme, et même si certains dossiers paraissent bloqués, un compromis pourrait se dessiner cette année.

En décembre 1994, l'Union européenne (UE) avait ouvert des négociations bilatérales avec la Suisse, se donnant pour objectif de conclure au printemps 1995. A l'époque, Berne s'était déjà montrée plus prudente, en envisageant le dénouement des pourparlers pour la fin de l'année. Fin décembre 1995, aucun accord n'est intervenu, et les négociations bilatérales entre la Suisse et l'UE semblent dans l'impasse. Mais les apparences, une fois de plus, sont trompeuses, et, tant du côté des fonctionnaires de Bruxelles que de la Confédération, on refuse de sombrer dans le pessimisme. Mieux vaut prendre son temps pour parvenir à un bon compromis, dit-on en substance.

C'est que la Suisse, aux yeux de l'Europe, présente plus d'un aspect intéressant. Par son économie d'abord, ce petit pays reste l'un des plus riches du continent européen. Un dynamisme qui en fait l'un des partenaires commerciaux privilégiés de l'UE. Deuxième importateur des produits de l'UE, la Suisse est également le troisième fournisseur de l'Union. Ces liens économiques sont renforcés par la présence en Suisse de 800 000 ressortissants des pays de l'UE. Rajoutons encore la position géographique de la Suisse, au centre de l'Europe et des flux d'échanges qui se dessinent aujourd'hui.

Les négociations portent sur sept dossiers, qui forment un « paquet », c'est-à-dire que Bruxelles refuse de conclure des accords séparés sur un ou plusieurs domaines, privilégiant un consensus global. Du côté suisse, on espère aboutir vers la fin de l'été 1996, voire à l'automne.

Les sept volets des négociations

1) Marchandises

Un dossier en bonne voie, qui vise à simplifier les procédures d'évaluation de la conformité des produits, sur les marchés suisse et européen.

2) Marchés publics

Là aussi, les choses sont bien engagées. Il s'agit d'ouvrir les marchés publics à la concurrence étrangère, tant au niveau national que cantonal. Ce dossier était déjà partiellement réglé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'accord est conclu sur le principe, reste à déterminer les procédures de contrôle.

3) Recherche

L'objectif est de permettre de part et d'autre l'accès aux programmes de recherche. Au niveau institutionnel, la Suisse devrait obtenir le statut d'observateur dans les instances de recherche européennes.

4) Agriculture

Une plus grande ouverture des marchés est acquise pour les fromages, mais des problèmes subsistent sur les fruits et légumes, le vin, la viande. Les méthodes de contrôles vétérinaire et phytosanitaire restent à harmoniser, de même que les normes de qualité.

5) Transports aériens

L'accès sans restriction au marché bilatéral est acquis. Swissair peut

donc ouvrir librement toute nouvelle ligne entre une ville suisse et une ville de l'UE. Par contre, la compagnie suisse n'a pas la possibilité de transporter des passagers à l'intérieur de l'UE, d'un pays à l'autre ou sur une ligne domestique (pas de Paris-Londres ou de Paris-Toulouse). Bruxelles soumet le déblocage de la situation aux concessions suisses sur le transport routier.

6) Transports terrestres

La Suisse a déjà signé des conventions avec chacun des Quinze, qui devraient être remplacés par un accord unique. Il permettrait notamment aux transporteurs suisses d'acheminer des marchandises d'un pays de l'UE à l'autre. Mais le principal obstacle dans ce domaine est la restriction demandée par la Suisse sur le transit des poids lourds. En refusant les camions de plus de 40 tonnes, Berne souhaite protéger les axes alpins.

7) Libre circulation des personnes

Sans doute le plus médiatisé des dossiers concernés par les négociations bilatérales. Bruxelles souhaite parvenir à une égalité de traitement entre citoyens suisses et européens. C'est chose faite en matière de protection sociale et de reconnaissance des diplômes, mais le blocage persiste sur l'accès au marché du travail. La Suisse, qui craint un afflux de travailleurs étrangers dans un marché déjà atone, refuse d'ouvrir ses frontières sans restriction. Elle propose par contre de traiter les européens déjà installés sur son territoire comme des citoyens suisses.